



Découvrez
Partagez
Préservez!



CHARTRE
INTERNATIONALE
DU PLONGEUR
RESPONSABLE

POUR UNE **PLONGÉE RESPONSABLE** ET UN **PARTAGE ÉQUITABLE** DES RICHESSES DE LA MER

CHARTRE INTERNATIONALE DU CENTRE DE PLONGEE RESPONSABLE

Entrez dans l'aventure !
Participez
à une plongée sous-marine respectueuse de l'Océan...

Albert Falco

Ancien Chef plongeur et Capitaine de la Calypso
Ancien Président d'Honneur de LONGITUDE 181

François Sarano

Fondateur et Président de LONGITUDE 181



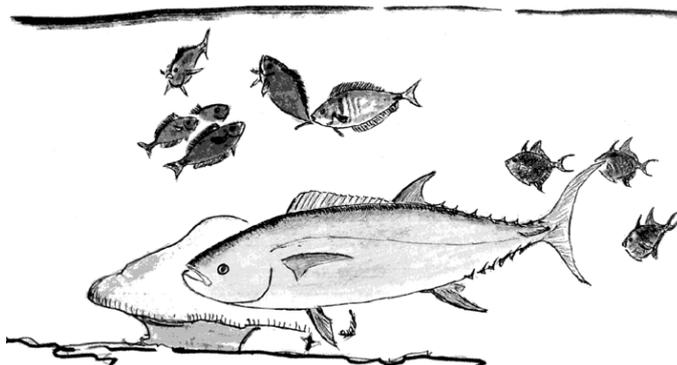
Centres de plongée Responsables

***Cette charte est un guide. Ce n'est pas une somme de contraintes.
Ses propositions doivent être envisagées au cas par cas,
tant les sites de plongée, les situations diffèrent d'un lieu à l'autre.
Son objet est de pousser chacun à s'interroger, et à mettre en place
les conditions de plongée optimales pour une préservation
et un partage équitable des richesses de la mer.***

Le centre de plongée est un lieu privilégié de rencontre entre le plongeur et le monde sous-marin, entre le visiteur et le pays d'accueil. Responsables de centre, suscitez la curiosité, informez, non seulement sur les richesses sous-marines, mais aussi sur les richesses culturelles des habitants.

1 - Accueil des plongeurs

- **Présentation du centre dans son cadre général:** le pays, les habitants et leurs traditions, économie.
- **Présentation de l'écosystème sous-marin.** Outre les beautés et l'originalité des sites, rappelez leur fragilité (espèces protégées, menacées, endémiques), l'importance des relations entre les espèces, la vulnérabilité des espèces les plus petites ou mimétiques.
- **Fiches rappelant les précautions à prendre en plongée,** la législation en matière d'espèces protégées (détention et commerce), et la réglementation au sein des réserves.
- **Fiches d'information sur la consommation des poissons et fruits de mer dans les restaurants** indiquant les espèces que l'on peut consommer sans mettre en danger l'écosystème, et celles qu'il faut éviter de consommer sous peine de les faire disparaître.



POUR UNE PLONGÉE RESPONSABLE ET UN PARTAGE ÉQUITABLE DES RICHESSES DE LA MER

2 - Moniteurs responsables

● **Moniteurs, vous avez une magnifique responsabilité** au delà de l'enseignement de la plongée et du maintien de la sécurité, sachez susciter la curiosité, l'enthousiasme, et le respect du plongeur pour le milieu que vous lui faites découvrir.

● **Rappelez-lui que le milieu marin est fragile** et qu'il ne tient qu'à lui de le préserver

● **Rappelez-lui que le centre s'est installé au sein d'une communauté** avec laquelle il partage les ressources naturelles (eau douce, nourriture, vie marine...)

● **N'oubliez pas que vous êtes le modèle** sur lequel le plongeur va calquer son comportement.

3 - Connaissance et gestion durable des sites

● **Inventaire et suivi de l'état de santé des sites.** Pour conserver toute la richesse des sites de plongée, il est nécessaire de faire un premier inventaire de leur vie marine. Cet inventaire peut être réalisé en commun par tous les centres travaillant sur les mêmes sites, avec des biologistes extérieurs, mieux avec les associations locales de l'environnement qui pourront, de plus, favoriser le dialogue avec les riverains. Ce bilan mettra en lumière les éléments essentiels à surveiller. En effectuant un suivi régulier, vous pourrez ainsi juger de l'évolution, et gérer le site de façon durable. Cet état des lieux sera source d'information pour les plongeurs-visiteurs.

● **Installation de bouées de mouillage** sur chaque site de plongée pour éviter l'ancrage destructeur de la flore et de la faune fixée.

● **Limitation du nombre de plongeurs** qui évite la sur fréquentation nuisible à la vie marine.

● **Mise en jachère des sites sur fréquentés** et des sites abritant des espèces fragiles pendant leur période de reproduction.

● **Favoriser la création de zones protégées** en accord avec les autorités locales. Ces zones servent de témoins et permettent le repeuplement de zones endommagées

POUR UNE PLONGÉE RESPONSABLE ET UN PARTAGE ÉQUITABLE DES RICHESSES DE LA MER

4 - Aménagement écologique des centres

Votre centre de plongées a pour objectif de faire découvrir les beautés de la nature. Préservez-les en mettant en place des systèmes de gestion des déchets, et en adoptant des énergies renouvelables

- **Récupération et retraitement des déchets** . Limitez des déchets générés par le centre (assiettes, gobelets, bouteilles plastiques, etc...). Récupérez et rapatriez les piles usagées, les huiles de vidange, et les déchets toxiques vers des endroits où ils seront retraités ou recyclés.

- **Économie et recyclage de l'eau douce** . Bacs de rinçage pour le matériel, douches à débit contrôlé, récupération des eaux de pluie, recyclage des eaux usées vers les toilettes.

- **Énergies renouvelables**. Utilisation préférentielle de l'énergie éolienne et solaire.

5 – Partage équitable – Economie solidaire

- **Formation, emploi des riverains** au sein de l'équipe de plongée.

- **Partage équitable de l'eau douce avec les riverains**, en particulier les agriculteurs, des pays où l'eau est rare.

- **Gestion de la pêche destinée au restaurant**. Responsables, pêcheurs et autorités locales définiront ensemble le seuil de pêche soutenable pour les espèces les plus fragiles (langoustes, mérous...). Ils orienteront les consommateurs vers les espèces moins fragiles.

Le restaurant du centre refusera tout poisson ou fruit de mer pêché avec des méthodes destructrices les crustacés portant leur ponte, ou les poissons et crustacés juvéniles n'ayant pas la taille minimum légale de capture.

- **Financement d'un projet de développement local** à partir d'un pourcentage du prix de la plongée (1 ou 2 €) : école, irrigation, système d'économie d'eau, énergie solaire, mise en place d'un système de gestion pour une pêche durable.